L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.,
Maîtres-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARSY.

No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 7 JANVIER.

Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les ANNONCES D'AMUSEMENTS, voir la 2me page.

INVASION DE 1814–15.

23 Décembre.—1er Janvier.—8 Janvier.—Le Bataillon des Volontaires d'Orléans.

Trente-neuf ans se seront écoulés demain depuis la mémorable bataille qui sauva la Nouvelle-Orléans. A mesure que les glorieux souvenirs de 1814–15 reculent dans le passé, ils semblent, par un singulier effet d'optique morale, se rapprocher du présent et se confondre avec les faits du jour. Cette illusion est peut-être produite par le bruit des armes qui retentit en Europe et en Asie, et qui traversant l'Atlantique nous fait partager les émotions de l'Ancien Monde.

Nous allons rappeler brièvement quelques souvenirs de la courte campagne qui s'est terminée le 8 janvier 1815 par une victoire si complète et si honorable pour les armes américaines. Le 12 décembre 1814 une flotte anglaise venant de la Jamaïque et portant de nombreuses troupes de débarquement, jeta l'ancre aux îles de la Chandeleur. Elle était commandée par l'amiral Cochrane et les troupes de terre étaient sous les ordres du major-général Keane. L'entrée du lac Borgne était défendue par une flottille de chaloupes canonnières. Trente péniches anglaises les attaquèrent vigoureusement le 14 et s'en emparèrent en détail malgré l'héroïque résistance opposée par nos braves marins. Cet événement répandit la consternation à la Nouvelle-Orléans. La loi martiale fut immédiatement proclamée dans la capitale de la Louisiane et la ville jusqu'alors si paisible devint une place de guerre.

Les forces du général Jackson étaient insuffisantes, mais il sut les répartir avec discernement sur tous les points menacés. Des canonniers français occupaient les forts St-Jean, Coquilles et St-Philippe; les volontaires d'Orléans commandés par le colonel Planché et le major Ste-Gême étaient échelonnés sur les bords du bayou St-Jean; la brigade de cavalerie du Tennessee et du Mississipi, sous les ordres du général Coffee et du major Hinds campait sur l'habitation Avart, à une lieue au dessus de la ville, le 44e de ligne sous les ordres du colonel Ross occupait cette partie de la rive droite du fleuve où est situé aujourd'hui McDonoghville; le bataillon de couleur du major Lacoste avait été envoyé au Chef Menteur. Il ne restait à la Nouvelle-Orléans que le 7e régiment de ligne commandé par le major Peire, les riflemen du capitaine Beale, les dragons du capitaine Chauveau, trois compagnies de soldats de marine et d'artillerie, les canonniers du capitaine Dupas et quelques marins de la station navale du golfe sous les ordres du commodore Patterson.

Le vendredi 23 décembre 1814, M. Villeré vint annoncer que les Anglais avaient fait leur apparition sur l'habitation de son père. Le général Jackson s'écria avec un juron devenu historique : « l'ennemi ne dormira pas sur le sol de la Louisiane sans avoir de nos nouvelles. » Il transmit aussitôt au commandant de la goëlette *Caroline* l'ordre de descendre le fleuve, et, se trouvant en face du camp anglais, de commencer le feu. La goëlette était armée de seize pièces de canon et on sait les services qu'elle rendit jusqu'au moment où les Anglais l'incendièrent. Le commandant en chef réunissait à la hâte la cavalerie du Tennessee et du Mississipi, le 7e régiment, les riflemen d'Orléans et les compagnies de marine et d'artillerie qui avaient deux pièces de canon, marcha à la rencontre de l'ennemi. Le 44e régiment et les volontaires d'Orléans se dirigeaient en même temps vers la Nouvelle-Orléans et peu après se mettaient en marche pour le futur théâtre des hostilités.

La *Caroline* avait ouvert le feu contre les Anglais, et ceux-ci, qui ne s'attendaient pas à cette subite attaque, se massèrent sur le grand chemin pour être protégés par la levée. Mais à ce moment même arrivait le général Jackson avec sa division, et une fusillade bien nourrie s'échangea des deux côtés. Les deux pièces de canon transportées de la Nouvelle-Orléans ajoutèrent à l'effet désastreux de la mousqueterie, et les Anglais, que cette double attaque écrasait, furent frappés de stupeur, cessèrent de se porter en avant et obliquèrent à droite pour se développer la petite troupe américaine.

Cependant les volontaires d'Orléans et le bataillon de St-Domingue comprenant, par le bruit de la fusillade, que l'action était engagée, s'élancèrent en avant au pas de course, et arrivèrent sur le champ de bataille au moment où les Anglais exécutaient la manœuvre qui devait être si fatale à Jackson. Le colonel Planché trouvant la droite occupée par un ennemi plus nombreux, se porta à gauche pour se mettre en bataille. Ce mouvement ne tarda pas à le mettre en présence des Anglais qui s'étendaient sur leur droite, comme nous venons de le dire. Comme la nuit était extrêmement obscure, les deux lignes ne se découvrirent mutuellement qu'à vingt pas de distance. Elles commencèrent le feu, mais les Anglais, abattus et exténués voyant la résistance s'organiser sur tous les points, battirent en retraite et disparurent dans l'ombre de la nuit.

Le combat avait eu lieu sur l'habitation Lacoste. Le général Jackson, jugeant qu'il ne serait pas prudent d'attendre le jour dans le même position, se replia sa division sur l'habitation Larronde, et les trois-heures du matin, guidé par les conseils de Ste-Gême, choisit le terrain où il devait se retrancher. Le lendemain, au jour, toutes nos troupes étaient en ligne à l'endroit désigné et travaillaient avec ardeur à élever un rempart de terre.

Du choix de ce terrain dépendait le sort de la Nlle-Orléans. Ste-Gême qui connaissait parfaitement tous les environs, avait tout de suite indiqué à Jackson le seul point où une petite armée pouvait résister avec quelque chance de succès à des forces supérieures. Du fleuve à la cyprière il n'y avait qu'un mille, tandis qu'au-dessus et au-dessous la plaine a deux et trois milles de largeur.

Le 25 décembre toutes les troupes anglaises étaient débarquées et elles se postèrent sur l'habitation Laronde, mais elles n'avaient pas encore leur artillerie. Le hasard vint à leur aide. Le général Jackson croyant leur nuire avait fait pratiquer au-dessus et au-dessous de leur camp de grandes brèches à la levée pour inonder la plaine. La plaine fut en effet inondée, mais le fleuve ayant baissé l'inondation cessa et les canaux restèrent pleins d'eau, ce qui permit à lord Packenham, arrivé le même jour, de faire venir du lac Borgne sa grosse artillerie.

Keane avait commis une faute en ne se portant pas en avant; Packenham, voulant la réparer, fit mettre en batterie sur la levée, dans la nuit du 26 décembre, une douzaine de pièces de gros calibre qui ouvrirent le feu. Le 27 de bonne heure, sur la *Caroline* et un autre navire armé, la *Louisiane*, qui était venu jeter l'ancre auprès de la goëlette. Deux heures après, la *Caroline* sautait, et la *Louisiane*, pour échapper au même sort, était obligée de se faire remorquer hors de la portée des canons anglais.

Le 28 décembre, Packenham, profitant d'une brume épaisse qui dissimulait ses mouvements, s'avança sur deux colonnes avec son artillerie jusqu'aux bâtiments de l'habitation Chalmette, et fit mettre toutes ses pièces en batterie. Peu après le brouillard se dissipa et les canons de l'ennemi commencèrent à tirer contre la ligne américaine une grêle de boulets, d'obus, de mitraille et de fusées enflammées. Nos troupes ripostèrent avec vigueur et vers deux heures de l'après-midi les colonnes anglaises se retirèrent [illegible] positions.

La canonnade fut reprise [illegible] le 31 décembre. Packenham, [illegible] la plaine et profitant des ténèbres, avait fait élever six formidables batteries, il y avait placé sa plus grosse artillerie et s'était servi de boucauts de sucre pour former les embrasures et les revêtements. Le 1er janvier la ligne américaine fut littéralement bombardée. Le général Jackson qui s'attendait à cette attaque ne fut pas pris au dépourvu. Notre feu fut extrêmement vif, et telle était la justesse du tir [illegible] artilleries américaines que la plupart des pièces anglaises se trouvèrent bientôt hors de service. Ce terrible combat d'artillerie dura six heures. Les Anglais rentrèrent dans leurs lignes en silence assistant à l'effroyable effet [illegible] de feu qui venait de rugir.

Mais Packenham avait tout [illegible] à préparer. Il fit venir de la flotte des embarcations pour transporter de l'autre côté du fleuve une division de son armée, car il voulait anéantir de nouveau toutes les forces qui défendaient la Nlle Orléans. Jackson pressentant une lutte suprême et décisive, se hâta de terminer ses préparatifs de défense. Sa ligne établie le long [illegible] Rodriguez s'étendait du Mississipi à la cyprière [illegible] garnie de quatre pièces de canon. Les riflemen d'Orléans [illegible] 7me régiment de ligne [illegible] l'extrême droite, puis venaient [illegible] les volontaires d'Orléans, le bataillon [illegible] de la Louisiane, le bataillon de couleur de St-Domingue, le 44e régiment de ligne, les carabiniers du Tennessee, les soldats du [illegible] capitaine Belleville, et enfin les dragons du général Coffee qui occupaient [illegible] [illegible]

[illegible]

Que les volontaires d'Orléans [illegible] partagé [illegible]. Un état nominatif des Volontaires d'Orléans, nous a été fourni par un des vétérans de 1815. Cette liste est authentique; nous la publions pour rendre hommage aux intrépides défenseurs de la Louisiane. Elle sera parcourue, nous en sommes sûrs, avec intérêt et émotion. Elle ne manque pas d'ailleurs d'à propos à la veille d'un anniversaire qui rappelle de si glorieux souvenirs.

ETAT NOMINATIF ET NUMÉRIQUE DU BATAILLON DES VOLONTAIRES D'ORLÉANS.

ETAT-MAJOR.

J B Planché, major, remplissant les fonctions de colonel et commandant, en outre des volontaires, les deux bataillons de couleur de St-Domingue et de la Louisiane, sous les ordres des majors Louis Daquin et Pierre Lacoste; Henri de Ste Gême, capitaine-major, commandant en second; Prosper Foy, adjudant-major; L M Reynaud, adjudant; Garigues Flaujac, secrétaire; Emile Saisset, quartier-maître; Yves Lempereur, chirurgien; A. Malpais, aide.

Sapeurs.

Grosjean Desvignes, sergent; A B Fournier, sapeur, Baptiste Amoretto, do, J B Duru, do, Vincent Lyonnet, do, Vincent Legros, do.

Musiciens.

[illegible] Pécharé, chef de musique; L Maurice, [illegible], J B Nagel, E Foucher, D Crumel, S Valsmon, H Tremé, X Lepoix, H Dubilly, Ant. Fernandez, V Desonge, U Capon, Tite Cremin, Ant. Fauchet, Ed. Pesch, R S Denis, F C Cany.

Tambours.

Ch Darbois, tambour major, Sébastien Brava, Rivera Boese, Papotte, Lebrun, Louis Lemenez, Cyprien Dalia, J. Williamson, René Escudé, Cyrile Legrée, Gilles Nairand.

Compagnie des Carabiniers.

Pierre Roche, capitaine, Cour de Roy, 1er lieutenant, Barthélemy Grima, 2e do, Charles Roche, 2e do, A. Tessié, sergent-major, P Robert, 1er sergent, Jean Desvignes, 2e do, Jean Gandiz, 3e do, J B Turpin, 4e do, J P Lapeyre, 5e do, Alexandre Chopin, 6e do, Philippe Alvarez, fourrier, Felix Lhomaed, caporal, J B Marchand, 2e do, B Tremoulet, 3e do, J B Lalonde, 4e do, Baptiste Garcia, 5e do, J P Lambert, do, J Heard, 7e do, F Hondeur, 8e do.

Carabiniers—Louis Hottiguez, Jean Bottere, Antoine Barbaric, Eugenio Moreno, Bernard Sauvant, Jean Bart, Pierre Picore, Joseph Triaxe, J Chastant, Jean Bacas, Paul Lacaze, Manuel Garcia, Théodore Vincent, Jean Lacha, F J Pagnet, Jacinto Sylar, Charles Lefèvre, J B Losean, Rodolphe Macé, Joe Gentle, Jean L Ogden, J B Ducuyet, Jacques Ferrero, Jean Ostin, Justin Turpin, François Sibille, Lucien Pétrus, J L St-Cyr, J Jacques Dubergue, Nerville Dorel, Ferdinand Ferrando, Bapt. St-Amant, Louis Giraldé, Etienne Laborde, Pierre L. Michel, [illegible], Henry McCall, C F Vidnier, François Duplessis, F Edmond Foucher, Pogues, Nicolas Geiss, Félix Porches, J B Seignoret, Hilaire Domingon, Louis Chauvan, J B Viales, J L Morie, Michel Detour, Auguste Tiba, Victor Avart, G K Strouse, Lucien Cosgrand, J B Pinel, Drouain Fagot, Nicolas Liberal, J François Bojac, André Gervais, Victor Jourdan, Vincent Moreau, L T Jourdan, Célestin Deberge, Julien Hamy, Fulgence Théodore, Louis Deverseaulle, Philippe Poinsedeux, Marcel Poloxeau, Philippe Lamothe, J B Gasquet, François Bertholet, Pierre Dupuy, Wm Dubose, Maurice Fargo, Auguste Dencé, J F [illegible], Fleury-Boubergue, J B Ferrand, Félix Boltaveneau, Etienne Fenelle, Philippe Vinnas, Hilaire Odemille, J. Marchéry, Dominique Gaschaut, John W. Hart, Mercier, Michel St-Avide, Vincent Bardu, Simon Roland, Eugène Marchand, Sébastien Morin, J B Drouet, Ambroise Lémoine, J B Dard, Louis Trémolle, Alexandre Prieur, Vincent Lobasier, J D Voisin, Hippolyte Sagery, William Mitchel, J F Bonbergue, Charles Lapaise, Achille Bérard, Fulgence Pierfit, Etienne Goudiman, Dolise Chabonde, [illegible] Hollander, Arnaud Bastain, Théophile Lefebvre.—Total des carabiniers : 127.

Compagnie des Dragons à pied.

Jean St Jean, lieutenant, commandant en capitaine, François Berteaud, 2e lieutenant, L Bellefond, 2e dito, J F Huet, 4e dito, Alexandre Monnoval, maréchal des logis chef, J B Junbland, 2e maréchal des logis, J B Lebœuf, 3e dito, Charles Bizet, 2e maréchal des logis, Suzon Colleuil, 5e dito, J B Brelet, fourrier, Vincent Meiller, 1er brigadier, Moïse Mirton, 2e dito, Louis Dubignon, 3e dito, J Hacker, 4e dito.

Dragons—J B Soulet, Meris Destouches, Sylvain Desprez, Antoine Monin, J François Poodt, J B Mercier, Lucien Burilles, Jérôme Castan, J F Derouing, J L Duban, Etienne Fredoris, Constant Michel, Théon Barberet, [illegible], Hyacinthe Ferrier, Bertrand Ovéard, J A Deponon, Dénis Noyes, Norbert Guichard, J Louis Arnault, Richard Gaillard, Paul Mouthe, Pierre L Dubois, Jacques Bogue, J Marson, J C Corduller, François Lacombe, Baptiste Jaéda, François Carrachie, Désiré Rattalieur, Pierre Pignery, Joseph Marot, J. J. Durand, Marius Michel, Sébastien Gauthier, J L Bauchet, Edouard Garçon, Jean Avern, Bernard [illegible], Marie Lelong, Urbain Chasseigne, Claude Martin, Pierre Lambert, A B Bine, Baptiste Domange, Lubin Hamilton, Joseph Lebon, J F Laboureur, Gérard Porché, Rodolphe Monard, Maurice Barrett, Simon Boret, François Camus, J F Raymond, Louis O Dahlin, Cyprien Grosset, F [illegible], François Desgrais, Paul Pascal, Théodore Duplanche, Fanian [illegible], Vincent Chatteville, F C Peltier, Philippe Dasse, Modeste Lebrun, Jean Mecton, Eugène Moreau, J L Chalveux, Bernard Coubelle, Alcée Lagros, Henry Ramet, Charles Lausser, Xénophon Ledin, Jean Baptiste, Césaire Népotte, Mathieu [illegible], Drauné Rivière, Thierry [illegible], J L Théodore, [illegible], François [illegible], F L Blanchard, J P Laboureur, J B Lebègue, Louis Millet, Alexandre [illegible], Maximilien [illegible], J L Ferrand, Jules Depau, [illegible] Baudel, Florent Fadon, Prosper Fleury, Manuel Zépite, Bienaimé Cassas, Jules Deplat, Marcelin Royer, Henri Lamiguère, Michel Maguet, Alphonse Viteac, Nicholas Jean-Pierre, Célestin Vincent, René Lahullière, Alphonse Basquet, Cadet Éverger, Edmond Davis, [illegible], Célestin Durand, [illegible], Cyrille Hémbert, Léandre Lambersant, Onésime Pasaege, Auguste Peresse, Jean B Denis, Victoria Dessec, Valère [illegible], Georges Haudenin.—Total des Dragons : 132.

Compagnie des Francs.

Jean Marie, capitaine, Eugène Frémont, 1er lieutenant, [illegible], 2e dito, ch. Chevalier, sergent major, [illegible], 1er sergent, [illegible], 2e dito, Antoine [illegible], 3e dito, [illegible] Foucher, 1er caporal, [illegible], 2e dito, Nicolas Vincent, 3e dito, Jean Gadris, 4e dito.

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Première District.

[illegible]

Total des Blancs : 48.

Compagnie des Chasseurs.

Auguste Guibert, capitaine, J C St Romes, 1er lieutenant, Louis Pilié, 2d do, J G Gueroland, sergent major, Victor Pidou, 1er sergent, J B Convertie, 2d do, Louis Conventie, 3e do, J B Lamothe, 4e do, L S Baillio, 5e do, Valde G Cavelier, fourrier, Alexis Nadeau, 1er caporal, Nicolas Pentre, 2d do, J B Dessayes, 3e do, Charles Boney, 4e do.

Chasseurs—Alexandre Bourbeau, J Baptiste Lepeltre, Jean Moussis, Gabriel Montamat, Jean Gourjon, C W Duhy, Jacques Béhenod, Charles Baptiste, Fabre Dannoy, L M Lepice, J S Mahé, Urbain Lorrendeau, Vincent Martin, O S Leveraud, J B Barbarin, Alexandre Michaud, Robert Chasel, Auguste Calliand, Bernard Duphy, Michel Meilleur, J S Lamothe, François de Lamothe, M Simon Carrahy, Pierre Vallée, Sébastien Gernais, Jacques Bienot, Sylvain Peyrean, Henry Parisien, Jacques C Menard, Antoine Gravier, J B Blanchard, Joseph Bacho, J Baptiste Véron, Séraphin Rouché, Lucien Laterrandérie, J Baptiste Giffy, Cyprien Martha, Océane Lambert, Hyacinthe Sibiot, Ambroise Meunier, J Louis Jourdan, Adolphe Daillo, Lucien Lorrière, Nicholas Masson, Gervais Fillon, Lucien Lioncre, Pointy Desdunes, Jean Gaillet, Jean B Boisnore, Charles Maurin, J Baptiste St-Rognault Dessea, J B Giuliand, Pierre Vasé, Théodule Omelbet, Paul Chaminand, Claude Ledoux, Alcide Michard, [illegible], Jacques Boudousquie, Valentin Lafebvre, Alexandre [illegible], Augustin Moliz, Eduard Duchêne, [illegible], Joseph Lacoste, [illegible], L'Américain, [illegible], Gabriel Gaudin, [illegible] François Calogne, Richard Leclerc, [illegible], J Baptiste Lagarde, Louis Nevarre, Alphonse Mollino.

Récapitulation numérique du bataillon d'Orléans.

Etat-major,	6
Sapeurs,	6
Tambours,	10
Musiciens,	18
Carabiniers,	127
Dragons,	132
Francs,	65
Louisiana Blues,	46
Chasseurs,	99
Force effective,	507

ARRIVÉE DU CRESCENT CITY.

Le steamer *Crescent City* est arrivé hier soir dans notre port, venant de New-York, qu'il a quitté le 27 décembre et de la Havane où il a fait escale comme de coutume et d'où il est reparti le 2 courant.

ARRIVÉE DE L'EL DORADO.

NOUVELLES DE LA CALIFORNIE.

Le steamer *El Dorado*, parti d'Aspinwall le 29 décembre, est arrivé dans notre port hier vers trois heures de l'après-midi, avec cent passagers et $51,906 en espèces.

Le steamer *George Law* a quitté Aspinwall en même temps que l'*El Dorado*, avec quatre cents passagers et un million de piastres en espèces.

Le *John L. Stephens* est arrivé à San Francisco le 16 décembre.

L'état sanitaire de l'Isthme est très-satisfaisant. Le chemin de fer de Panama est terminé jusqu'à Matachine; l'ingénieur en chef du chemin prend en ce moment les mesures nécessaires pour que les voyageurs puissent traverser l'isthme en sept heures.

Nos journaux de San Francisco vont jusqu'au 15 décembre. Le coup de main de Walker contre la Basse-Californie a causé une très vive sensation dans la ville que nous venons de nommer. Le chef de l'expédition a publié une proclamation peu après la prise de La Paz. Cette proclamation est adressée au peuple des Etats-Unis. Walker, qui s'intitule président, croit devoir expliquer les raisons qui l'ont porté à déclarer indépendante la Basse-Californie. Cette province, dit-il, était complètement abandonnée du Mexique, qui n'a jamais songé à la protéger. Voilà pourquoi il veut la protéger, lui Walker. La Basse-Californie possède d'ailleurs des richesses minérales dont le Mexique ne savait tirer parti, etc., etc.

Les aventuriers ont subi un échec à Santo Tomas. Dans un engagement livré le 4 décembre près de cette ville, ils ont perdu quatorze hommes. Cette nouvelle a causé une certaine émotion à San Francisco et 200 hommes se sont embarqués sur la barque *Anita* pour aller au secours des flibustiers de Walker. Ils ont traversé la ville en plein jour et ont mis à la voile sous les yeux des autorités fédérales cherchassent à s'opposer à leur départ. A bord se trouvaient des sabres et armes pour 50 jours, deux mille trois cents livres de poudre, des balles, des capsules, ainsi que deux pièces de canon, des bombes, de la mitraille, etc. Cette expédition est placée sous les ordres du colonel H. P. Watkins et se compose de trois compagnies commandées par les capitaines Cottrell, Gill, Davidson et D M Chauncey. Chaque homme est armé d'une carabine, d'un revolver et d'un bowie-knife. M. Emory, secrétaire d'Etat de la nouvelle république, est parti à bord de l'Anita.

Les whigs de San Francisco ont nommé Wm B. Farwell comme candidat pour le Sénat, en remplacement de Samuel Brannan, démissionnaire.

PANAMA.

Nos dates de Panama sont du 26 décembre. Les journaux de cette ville nous apprennent que l'achèvement du pont jeté sur la rivière de Chagres a été célébré par un grand banquet.

ILES SANDWICH.

Nos avis des îles Sandwich vont jusqu'au 19 novembre. Rien de nouveau.

CHINE.

Le clipper *Mermaid* a apporté à San Francisco des avis de Canton jusqu'à la fin d'octobre. Le théâtre des hostilités est maintenant au nord de la Chine, au-dessus de Shanghae. Les rebelles ont été victorieux dans plusieurs petits engagements. La nouvelle de la prise de Shanghai a causé une grande sensation à Canton, et on pensait dans cette dernière ville que la population ne tarderait pas à se soulever contre les mandarins. La corvette anglaise *Lily* est venue jeter l'ancre près des résidences étrangères pour protéger au besoin les Européens et les Américains. La corvette américaine *Supply* se tenait également prête à agir si les circonstances l'eussent exigé.

AUX CONTRIBUABLES.—Le trésorier publie aujourd'hui dans nos colonnes que les licences de 1854 sont dues et payables en ce moment à la trésorerie. Que les contribuables se le rappellent, car les ordonnances doivent être mises rigoureusement à exécution.

LA TAXE DES CHEMINS DE FER.—Le juge Reynolds a rendu hier un jugement contre la taxe des chemins de fer dans l'affaire de la ville contre Mad'J. C. 23 St Romes. Le juge déclare que la loi de 1852 n'a pas été rigoureusement observée; la liste des votants fournie aux commissaires [illegible] celle de 1851 [illegible] grand nombre de personnes avaient depuis cette époque acquis le droit de voter. Ces personnes ont vu voter dans certains polls; dont d'autres on a reçu le vote de citoyens qui n'étaient pas contribuables. Tout cela dénote que l'élection a été entachée par de flagrantes irrégularités, le juge Reynolds déclare en conséquence qu'elle doit être considérée comme non avenue et il rend un jugement en faveur de la défenderesse et condamne la ville aux dépens.

COURSES DE LA METAIRIE.—On verra à la deuxième page française de ce journal, un long avis du propriétaire des Courses de la Métairie. Ces courses seront ouvertes et [illegible] les plus renommés de la Louisiane et des autres Etats doivent y prendre part. Tous les sportsmen seront présents. Il n'est entré hier en lice que des chevaux de trois ans; [illegible] deux chevaux de deux et de trois [illegible] le prix de la lutte. Mercredi prochain, il courra [illegible] par le Jockey Club, sera offerte en prime; puis une nouvelle bourse de $600 sera offerte le lendemain 12 et une autre bourse de $1,000 le surlendemain 13.

[illegible]

FEUILLETON.

LA FAMILLE AUBRY.

Le critique dans l'humour.

[illegible]

—Il est certain que j'aime Marthe.—Il est possible que Marthe m'aime.—Oh! si elle m'aimait, quel bonheur! mais si elle ne m'aimait pas, quelle douleur! [illegible]

[illegible]

PAUL MEURICE.

(A continuer.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Suite des nouvelles par le Canada.

New-York, 5 janvier.

Voici la suite des nouvelles apportées par le Canada :

Affaires d'Orient.—D'après les dernières nouvelles reçues de Constantinople, il paraîtrait que l'entrée des flottes alliées dans la mer Noire n'a pour objet que la protection de l'armistice.

Le gouvernement anglais et Louis Napoléon ont pris la ferme résolution d'user de coercition envers la Russie; et des ordres ont été donnés aux commandants des deux escadres de s'emparer des vaisseaux russes qu'ils pourront rencontrer dans la mer Noire [illegible].

On rapporte qu'un engagement avait eu lieu sur la mer Noire, [illegible] à Londres au départ du Canada.

Les journaux de Vienne disent que les Cabinets anglais et français avaient arrêté [illegible] qu'avec des intentions pacifiques, et seulement pour empêcher toute collision entre les forces russes et turques.

Les journaux de Paris [illegible] l'on prétend être les instructions données par les quatre puissances à leurs ambassadeurs à Constantinople. Ces instructions [illegible] sur la Turquie.

On dit que le Sultan [illegible] d'accéder à un armistice, mais consent à envoyer un représentant à la conférence. L'empereur de Russie consent aussi à y envoyer un représentant.

On porte à 4,000 hommes la perte des Turcs et des Russes à l'attaque de [illegible].

Chine.—Les dernières nouvelles de la Chine disent qu'une bataille a été livrée à Amoy, entre les insurgés et les impérialistes, dans laquelle les premiers ont été défaits. Les insurgés [illegible] à Shanghai. [illegible] Canton.

Ventes par MM. Beard & May.

6 janvier.—Succession de Jacob Dunn.
7 ...Terrain de valeur sur la Nouvelle Levée, pouvant servir de dépôt de charbon, etc.
...Grand magasin situé face aux rues Levée et Fulton.
...Terrain pour bâtir, dans la rue St [illegible]
...Terrain pour bâtir, dans la rue [illegible]
...Terrains pour bâtir, dans la rue White près du nouveau Canal.
...Trois terrains pour bâtir, près du quai des Quilbertes.
14 janvier—Succession de Philip Duffy.
... do de Thos. McCormick.
...Ventes de nègres pour un règlement avec des associés.
...Dernière vente positive de propriétés appartenant à la succession de Levi H. Gale.
21 janvier—Succession de Wm Collins.
... do de Robert Layton.
...Vente de propriété de valeur, pour effectuer un partage entre [illegible] héritiers Lanier, décédé.
...Actions de la bâtisse des Odd Fellows.
...Terrains vagues et améliorés, dans le 1er, le 4me district et la ville de Jefferson.
...Vente en un limite de propriétés dans le 1er district, dans l'affaire des nouveaux High Sheriff [illegible].
28 janvier—Vente à crédit libéral et sans réserve de terrains améliorés et vagues, par ordre du président de la Banque des Citoyens.

Ventes dans le mois de Février.

1 février—Succession de Marc F. Eastland.
...Terrains pour bâtir dans la rue Bayou—Vente du maison dans la rue Apollo, Bacchus, Hercule, Calliope, Tivoli, Bonne, pour cause de départ.
...Succession de Lewis Aikman.—Terrain vague dans le 4me district.
6 février—Succession de W. H. Wright—Propriétés dans le 1er et le 4me district et actions et cuscesse.
11 février—Succession de F. Barthe—Barres et [illegible] au travaux de briqueterie [illegible].
15 février—[illegible] nègres d'habitation, de prix.
Pour plus amples détails, voir les annonces.

WINCHET & Co. vendront à l'encan, aujourd'hui, à 10 heures, à leur magasin, No 60, rue Bienville; 175 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays. L'attention du commerce est appelée sur cette vente.

Décédée hier, à 6 heures du soir, Mme MARIE AIMÉE CASSOU, épouse de Michel Lapena. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures. Le convoi partira de l'encoignure Victoire et Mangay.

BUREAU DU TRESORIER, Ville de la Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1854.

Extrait d'une ordonnance approuvée le 30 décembre 1853.

ART. 38.—Toutes les taxes imposées par cette ordonnance seront payées d'avance.

Toutes personnes engagées dans les affaires ou professions, ou exerçant une carrière quelconque, se tenant à cette ordonnance, devront se procurer dans un délai [illegible] leurs bureaux ou magasins, ou en rendre [illegible] dûment payée par le Trésorier ou leurs reçus de taxe payés au Trésorier.

[illegible]

WM. H GARLAND, Trésorier.

Asile Mâles pour les Orphelins Indigents.

Bureau No 57, rue St-Pierre.

AVIS est donné que des propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 15 février prochain, à midi, pour la construction, sur un terrain appartenant à la société, [illegible].

[illegible]

Ventes par suite de liquidation, No 103, rue du Canal.

DÉSIRANT se retirer des affaires, Mme RINER a l'honneur de prévenir les dames qu'à partir de ce jour elle vendra à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, rubans, fleurs, dentelles, [illegible].

Parfumerie et articles de fantaisie.

J. AUGE,
63, rue de Chartres, encoignure Bienville.

[illegible]

Chronique Agricole.

[illegible]

AVIS D'ENCAN.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—JANVIER 1854.

[illegible]

Le Chancelier du Consulat de France, situé rue Royale, No 102, entre St-Louis et Conti, est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CHARBON.

CHARBON de Pittsburg, de première qualité, [illegible], à vendre et à livrer en n'importe quelle quantité.

ROBERT MURPHY,
32, Vieille Levée, encoignure St-Louis.
7 jan—1

C. DUHAMEL, Opticien, 86, rue Chartres,

A toujours en main un grand assortiment de LUNETTES pour myopes et presbytes.

AUX BIJOUTIERS.

C DUHAMEL, opticien, 86, rue de Chartres, [illegible].

AUX ARPENTEURS.

C DUHAMEL, opticien, 86 rue de Chartres [illegible].

A BAGADO de Malaga—3 pipes et 11 quarts, reçu importation directe d'Espagne, à vendre à une pastie le gallon par E. VALLS, 75, rue des Marais.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc [illegible].

R. CARUZAC & Co.

Dentelles Valenciennes, &c.

EN débarquement du navire Geo F. Patten [illegible]

PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis.

TABAC—[illegible]

R. CARUZAC & CO., 20, Vieille Levée.

E. DECHAMPS.

Marchandises sèches du dernier genre et à bon Marché.

Madame Schell,
133 RUE DU CANAL, 133
Entre Bourbon & Dauphine.

A REÇU par les derniers arrivages d'Europe, un fort approvisionnement de marchandises [illegible].

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1854.

[illegible]

ASSURANCE

Compagnie d'Assurance C. Lathrop, No 36, rue du Camp.

No 176, RUE ROYALE.

[illegible]

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1853.

[illegible]

GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1853.

[illegible]

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Baton.

[illegible]

L. MATTHEWS.

Abonnements pour 1854 à toutes les Publications Françaises
Chez VICTOR HEBERT & Co.,
149, RUE DE CHARTRES.

—Savoir :—

LITTERATURE ET ARTS.

Illustration.—Revue des Deux Mondes.—Revue de Paris.—Musée des Familles.—Echo des Feuilletons.—Magasin Pittoresque.—Journal des Connaissances Utiles.—L'Artiste.—Le Journal pour Rire.—Conseiller des Enfants.—Journal des Mères et des Enfants, etc., etc.

MODES.

Modes Parisiennes.—Moniteur de la Mode.—Petit Courrier des Dames.—Moniteur des Demoiselles.—Conseiller des Dames et des Demoiselles.—Magasin des Demoiselles, etc., etc.

Journal des Tailleurs.

MEDECINE—PHARMACIE ET SCIENCES DIVERSES.

Chimie Médicale.—Union Médicale.—Connaissances Médico-Chirurgicales.—Bulletin de Thérapeutique.—Gazette Médicale.—Archives Générales de Médecine.—Abeille Médicale.

SANTE UNIVERSELLE.

Recueil de Médecine Vétérinaire.—Bulletin de l'Académie de Médecine.—Science.—Revue Encyclopédique.—L'Institut, Journal des Savants, etc.

Journaux quotidiens français.

VICTOR HEBERT & Co., 149, rue de Chartres.

Dernières Limites du BON MARCHE :

MUSIQUE ancienne et moderne; 3 à 4 morceaux pour 1 cent!

PANORAMA MUSICAL
Et Encyclopédie Musicale,
Editée à Paris.

Dépôt chez A. PAYA & Co.

A. PAYA & Co.

Ont déballé aujourd'hui un envoi de Brochures Nouvelles.

PUBLICATIONS ANCIENNES ET NOUVELLES de tous les Editeurs de Paris.

CEREMONIE MACONNIQUE.

R.·. L'ETOILE POLAIRE No 1.

RITE ANCIEN ET ACCEPTÉ ECOSSAIS.

[illegible]

Société des Orphelines.

L'assemblée annuelle de la Société des Orphelines aura lieu le 16 du courant, [illegible] rue Poydras, dans le but d'élire les directeurs pour l'année 1854.

Sociedad de Beneficencia Mexicana.

Los Miembros de esta Sociedad se reunirán en Asamblea general el Domingo próximo [illegible], en la residencia del Socio Dn Guillermo Fortier, esquina de las calles Bons Enfants y Champs Elysées, para tratar de asuntos [illegible].

Por orden del 1er Vice-Presidente.

J. G. VALLS, Secretario.

SOCIEDAD ESPANOLA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los Socios que componen esta Sociedad se [illegible] en Asamblea General [illegible] en el café de Dn Bernardo García, esquina de las calles de Conti y Levée.

Por orden del Sr Presidente.

B. AINZ, Secretario.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, de Bordeaux :

[illegible]

FERRIS FRERES,
247 & 249, rue Royale.

EN débarquement du navire [illegible], du Havre :

25 paniers champagne des meilleures marques.

QUEYROUZE & LANGSDORFF,
13 et 15 rue St-Louis.

ON demande à louer à bail une propriété avec résidence de 30 à 40 arpents de superficie propre à faire du jardinage. On désire qu'elle ne soit qu'à 3-4 milles de la ville et sur la rive gauche du fleuve. S'adresser à

PORCE & HAMARD,
7, rue St-Louis.

COUVERTES—[illegible] couvertes de laine [illegible].

G B GRAHAM,
Gravier.

REÇU par le navire Cotton Planter, et à vendre en draw-back, par les soussignés :

[illegible]

RICHARD, ALNIGE & CO.

175 PANIERS CHAMPAGNE, en draw-back, à vendre par les soussignés.

RICHARD, ALNIGE & CO.

Marchandises sèches anglaises pour les marchés du Mexique.

REÇU, diverses factures des marchandises suivantes : Impériales, calicots imprimés, [illegible].

—Aussi :—

Un assortiment général de marchandises [illegible]

G. B. GRAHAM.

A VENDRE.

UNE PORTION DE TERRE située sur la rive droite du fleuve Mississipi, en face de la ligne droite de Carrollton, [illegible].

M. R. MAY.

EN débarquement du navire Washington et autres, à vendre par les soussignés :

[illegible]

J LANATA, 11, Jefferson, Tchoupitoulas.

A vendre pour cause de départ.

UNE SERRE de cinquante [illegible], à vendre avec toutes ses PLANTES & FLEURS en pots et en terre.

AUSSI A LOUER—Une jolie maison [illegible].

P. A. MERRIAMS,
No. 110, RUE DU CANAL,
Entre Royale et Bourbon, bâtisse Touro.

DÉSIRANT diminuer son stock, offre à ses amis et pratiques, à très bas prix, un assortiment varié et de choix de MARCHANDISES SÈCHES [illegible].

[illegible]

Banque de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nlle-Orléans, 28 décembre 1853.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, 9 janvier 1854, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.

LOUIS BUCOURNAU,
23, Rue de Chartres.

OFFRE à vendre en débarquement des navires Helleboro, du Havre, et Galena, de New-York, à des prix très modérés :

[illegible]

Toujours en magasin, un grand assortiment de Bonneterie anglaise, française et allemande.

Chez LOUIS BUCOURNAU, 23, rue de Chartres.

A. PAYA & Co.
66, rue de Chartres,

ONT reçu aujourd'hui un envoi de Librairie [illegible].

A. CANDIDE,
JOAILLIER BIJOUTIER,
93, RUE DE CHARTRES.

A OUVERT son assortiment de Bijouterie française, garantie, comprenant tout ce qu'il y a de plus élégant et de mieux porté à Paris, [illegible].

Spécialités de Diamants.

[illegible]

JOUETS! JOUETS!

F. VAUFROID, 82, RUE DE CHARTRES, a reçu par les navires Belle Assise et Globe, du Havre, et par les derniers arrivages de Philadelphie :

Un assortiment de :

Poupées pour enfants de toutes les tailles, [illegible].

Voitures françaises et une grande variété de jouets en fer blanc, fabriqués à Philadelphie.

MAISON ROUGE

Le plus près de la Halle aux Viandes.

Marchandises sèches.

JOS. N. ROBERT & Co.

VIENNENT de recevoir par plusieurs navires de France et du Nord, un assortiment magnifique de belles marchandises de mode et à l'usage des familles et des habitants, à des prix réellement modérés, [illegible].

[illegible]

JOS N. ROBERT & Co.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Le soussigné, importateur d'instruments de musique, prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir son grand assortiment pour la saison. [illegible]

T. E. BENOIT, Marchand d'instruments de musique, No 26, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

Pour cause de départ.

UN MAGNIFIQUE PIANO à vendre, déposé pour le choix de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

S'adresser chez Monsieur GODIN, libraire, rue de Chartres, No 133.

PIANOS, &c.

H. PARSONS, 13, rue du Camp, offre à vendre un très grand assortiment de PIANOS Nunns & Clark, Chickering et Pattes. [illegible]

Op accorde et on répare chez M. Parsons.

ETRENNES!! ETRENNES!!

CHARLES GUERINEAU & CO., rue Royale No 203, encoignure Orléans, [illegible].

ORGUES DE SALON ET D'EGLISE.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientelle et au public en général, qu'ils viennent de recevoir [illegible].

A vendre par CHARLES GUERINEAU & Co., Seuls agents aux Etats-Unis, rue Royale No 203, enc. Orléans.

Mme E. FOURNIER,
Rue Bourbon, No 29.

A L'HONNEUR d'informer les dames de la Nlle-Orléans qu'elle a de nouveau reçu de France une première couturière [illegible].

[illegible]

COUTOULA & McDONALD.

Jouets et articles de fantaisie.

Mme LUBSAN,
Rue Royale, No 106, près l'encoignure Conti,

[illegible]

Pompes—Pompes.

A VENDRE, à bon marché pour clore une facture par URIAH A. POLLARD & Co. 76, Canal, près Chartres.

Jouets—Jouets.

No 76, rue du Canal, près de Chartres.

QUELQUES caisses Jouets assortis pour les détaillants de la ville et de la campagne, à vendre à "BON MARCHE" pour clore une consignation par URIAH A. POLLARD & Co.

Robes pour soirées et mariages.

GIQUEL & JAMISON,
15, rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par le navire Helleborg, du Havre, les articles suivants, importés expressément pour soirées et mariages :

[illegible]

GIQUEL & JAMISON.

MAGASIN EN LIQUIDATION.

Encoignure des rues Conti et Royale.

[illegible]

Vêtements d'hommes et d'enfants,
36, rue de Chartres,
MARCHANDISES NOUVELLES.

LAGAY & LECABU, 36, RUE DE CHARTRES, [illegible].

UN REMEDE SUR

POUR la guérison des pâles couleurs, [illegible].

L. GAUTIE.

FROST & Co.

[illegible]

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1853.

CONFORMEMENT à la Charte de cette Compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau le troisième lundi [illegible].

BENJ F FLANDERS, Secrétaire.

Banque des Artisans et Marchands,
Nlle-Orléans, 14 décembre 1853.

CONFORMEMENT à la charte, une élection de Directeurs aura lieu LUNDI, 16 JANVIER prochain, à la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

G. CRUZAT, Caissier.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

LA Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, offre de vendre [illegible].

JOHN CALHOUN, Secrétaire.

GUANO DU PEROU.

REÇU directement des îles Chinchas et en vente chez CASTILLO & HARISSE, seuls agents du gouvernement Péruvien, enc. Passage de la Bourse et [illegible].

BARILS A MELASSE A VENDRE.

LE soussigné tonnelier et marchand de barils a constamment en mains un grand assortiment de barils en bois de cyprès, à vendre aux plus bas prix du marché.

F. FLEURY.

[illegible]

Maison rouge du marché Poydras

Avis de Société.

DEPUIS le 1er courant, ai pris pour associé mon frère F. Macou.

J. MACOU.

[illegible]

MACOU FRERES.

Nouvelle-Orléans, le 5 janvier 1854.

Café à vendre.

UN bel établissement connu sous le nom de NEW EXCHANGE, à l'encoignure Poydras [illegible].

MAILLOT & COLARD.

A VENDRE

UNE GROCERIE, [illegible].

S'adresser à MM. AVET Frères, [illegible].

AVIS.

LA Société existant entre les soussignés étant dissoute par limitation du terme assigné, [illegible] GUSTAVE POREE demeure chargé de la liquidation.

GUSTAVE POREE.
LEON GIRARD.

Nlle-Orléans, le 3 janvier 1854.

LION & PINSARD,
68 et 68 rue Royale, encoignure Bienville,

VIENNENT de recevoir par le navire [illegible], du Havre :

[illegible]

LION & PINSARD.

ROYALE, 106
MARCHAND TAILLEUR.

[illegible]

J. CASBERGUE.

Louis DESCHAMPS

[illegible]

L. DESCHAMPS n'a pas besoin de voyageur pour diriger la cure.

A VENDRE par les soussignés—15,000 pieds de vigne Bordeaux et Champagne.

[illegible]

DARAN, LABICHE & Co.

M. LANTIN,
Horticulteur de Paris,
Rue de Chartres, No 184.

[illegible]

HOTEL VERANDAH-CONTI.

RUE CONTI,
Entre les rues Chartres et Levée
Mme GEORGES.

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans comme ayant tenu pendant 9 ans l'Hôtel d'Orléans, [illegible].

[illegible]

PAUL JUGE FILS & Co.
27, rue St-Louis.

$50 de récompense.

Parti marron de l'habitation Hazelwood à 5 milles au-dessus de la Nlle-Orléans, le nègre ROBERT, âgé de 35 ans, [illegible].

W E THOMPSON.

[illegible]

P M CHASSANIOL.

Avis aux Planteurs

[illegible]

Compagnie des machines à vapeur de Boston, Boston, 1er novembre 1853.

OTIS TUFTS, Agent.

[illegible]

HYDE & GOODRICH.

[illegible]